



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 JUIN 2013A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Madame Michèle Charotton

Présences : 30

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

ARPAG AUS Josiane BALLY Françoise CHRISTEN Janine CURTET Kathi DE ICCO Mary-José DUTOIT Céline HAUTIER Sabine KOCHER Marlène	COUTTAZ-RITTENER Edith VARONE-SCHNEITER Mélanie BENOIT Etienne CHRISTEN Steve CURTET Joël	DAUPHIN Gilbert DUTOIT David ECUYER Jean-Daniel GRANDJEAN Sylvain JAQUIER Frédéric JOLLIET Bernard LÖFFEL Marcel SCHNEITER Pascal
---	--	--

Madame Michèle **CHAROTTON** présidente du Conseil procède à l'assermentation de Mesdames et Monsieur Nicole **PANCHAUD**, Maryline **RIEDO**, Manuela **STRUB-YOUNG**, Marcel **RIEDO**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06.12.2012

2. Communications de la Municipalité

3. Compte 2012 (préavis 2011-2016-08)

- a) Rapport de la commission de gestion
- b) Décision du conseil

4. Elections réglementaires

- a) Présidente : Mme Michèle Charotton (candidate à une réélection)
- b) Vice-président : M. Steve Christen (candidat à une réélection)
- c) Scrutateurs
- c) Scrutateurs suppléants
- e) 2 membres de la commission de gestion (en remplacement de Mme Christen élue à la municipalité et de M. Gavillet qui n'est plus domicilié à Juriens)



Le bureau du Conseil précise que tout membre du conseil peut se faire porter comme candidat à l'une ou l'autre des fonctions mentionnées ci-dessus, il remercie les personnes intéressées de déposer leur candidature dès maintenant auprès du bureau

5. Divers et propositions individuelles

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06.12.2012

Chaque conseiller l'ayant reçu avec la convocation, il n'en ait pas donné lecture. Ce procès-verbal est approuvé avec 1 voix sans opinion.

2. Communications de la Municipalité

Monsieur José Paradela excuse Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** absente lors de ce conseil. Elle est à la dernière soirée de la Fondation Comtesse. La Fondation Comtesse a été reprise par la Fondation Mont-Riant qui compte actuellement 5 établissements EMS réunis sous cette appellation.

Dans son dicastère, il y a eu une interpellation au dernier conseil concernant les glissières sur la route de Romainmôtier. Il nous lit la lettre envoyée par le Groupe glissière :

Groupe commune de Romainmôtier – Juriens.

Nous vous référons à votre courrier du 22 janvier 2013 ainsi qu'à une entrevue sur place le 17 avril 2013. Nous vous confirmons la position du Groupe glissière chargée de l'application des mesures de protection passive le long des routes cantonales. Le tronçon en question n'a fait l'objet d'aucun accident durant ces 5 dernières années et la pente du talus n'est pas assez raide, inférieure à 2/3, pour justifier la pose d'une glissière. La coupe de bois réalisée dans l'épingle du virage modifie la perception de la route et donne un sentiment d'insécurité lié à l'impression subjective du vide. La pose de balises supplémentaires dans le secteur renforcera la lecture du virage et redonnera un sentiment de sécurité aux automobilistes.

Concernant le dicastère de Monsieur José **PARADELA** : nous avons pu voir dans le « 24 heures » les 3 années noires du problème éolien. Au mois de février, nous avons reçu l'approbation du Conseil d'Etat pour le parc éolien du Mollendruz. L'année passée, il n'était pas encore approuvé. Nous avons reçu par téléphone que le Copule qui s'occupe d'agrèer ces parcs pour le Conseil d'Etat nous a fait part qu'il fallait effectuer de petites corrections sur le projet en déplaçant quelques éoliennes. Maintenant, nous avons reçu officiellement une lettre du Conseil d'Etat comme quoi notre projet a été admis dans les faisables dans le canton. Nous attendons encore, car il y a un nouveau plan directeur cantonal qui doit être discuté au Grand Conseil. Madame **METRAUX** qui est en charge du dicastère veut laisser l'aspect éolien dans le plan directeur cantonal car elle estime que le projet éolien fait partie d'un tout. C'est sa version des choses devant les journalistes. Si elle sort les éoliennes du plan directeur, la droite ne va pas forcément suivre au Grand Conseil ses préavis pour d'autres problématiques à travers le canton. Elle essaie de garder le paquet pour trouver un consensus. Le plan directeur doit être approuvé par les commissions, par le Grand Conseil, ce qui reporte la décision définitive le vote du Grand Conseil à l'année prochaine.



Madame **DE QUATRO** voulait absolument sortir les éoliennes du plan directeur. Nous sommes en standby et ne versons plus d'argent.

Monsieur Philippe **RITTENER** nous lit le rapport de gestion des forêts concernant l'année 2012

Au mois de janvier 2013 la tempête Andréa vient frapper à notre porte. Environ 500m³ de bois renversé sont exploités. Le 1^{er} août la foudre tombe sur les gros sapins de la croisée de l'Y. Ces derniers seront abattus durant l'automne.

Les travaux :

Entretien des chemins : un entretien courant de la desserte forestière est effectué afin de garantir la longévité de cette dernière. Il consiste au curage des renvois et des sorties d'eau, la réparation des nids de poules, évacuation des pierres éboulées. Ces travaux sont exécutés en collaboration avec le service des travaux de la commune.

Soins à la jeune forêt : 882 ares de soins cultureux, éclaircies de perchis, fauchages et plantations ont été réalisés par l'équipe forestière du groupement cette année.

Marché du bois : les prix annoncés par les acheteurs durant la période de coupe pour les sciages de hêtre sont plus bas que celui du bois de feu. Dès lors, l'entier du volume exploité pour cette essence sera valorisé en bois énergie. Les résineux sont encore à la baisse et les négociations sont de plus en plus difficiles. Cette année, 1910 m³ de feuillus ont été commercialisés. La possibilité annuelle (fixée à 2500 sylvés) n'est pas exploitée, seul 2312 sylvés ont été prélevées. Le prix de vente trop bas ainsi qu'une météo capricieuse nous obligent à lever le pied.

Un petit lot de gros billons résineux d'une belle qualité s'est vendu CHF 150.-/m³ en moyenne. Une bille d'épicéa dépassant même les CHF 200.-/m³.

Pâturages boisés : 750 styles ont été martelés et exploitées sur le Mazel. Le déficit d'exploitation est subventionné à 70% et le solde à la charge de la commune s'élève à CHF 3'650.-. Les travaux entrepris tôt durant l'été en visant une bonne fenêtre météo, ont permis de sensiblement minimiser les dégâts au pâturage.

Avec l'aide du Parc Naturel Jurassien, le mur en pierres sèches aux abords du Chalet Devant a été rénové.

Projet biodiversité de la Sagne : 2^{ème} et dernière étape de revitalisation de la prairie forestière de la Sagne. Le sol est girobroyé une seconde fois, égalisé, semé et roulé. La 1^{ère} herbe est laissée sur place sans fauche. Le projet est toujours subventionné à 100% par le canton.

Circulation en forêt : les adeptes du MotoCross sauvage sont toujours actifs dans la région. Une dénonciation a été faite dans le courant de l'année et des démarches de sensibilisation et d'information envers ces personnes sont en cours. Pour conclure, il faut relever l'excellent travail réalisé par l'équipe forestière. Peu épargnés par une météo capricieuse et parfois rude, ils ont su



s'adapter tant aux conditions qu'aux changements de programme de dernière minute. Je les en remercie et leur souhaite une année 2014 ensoleillée, 2013 étant résolument pluvieuse.

Lors du martelage du 14 mai, 1^{er} martelage de l'année, 720 m³ ont été martelés. Au niveau des alpages, la montée du chalet a été retardée, elle est échelonnée depuis le 3 juin 2013. Une fondue est prévue le samedi 27 juillet à midi. Les gens pourront s'inscrire pour y participer. La date sera précisée dans le tout ménage de l'été.

3. Compte 2012 (préavis 2011-2016-08)

Chacun l'ayant reçu, il n'en ait pas donné d'explication. Monsieur José **PARADELA** prend la parole, nous avons eu une surprise les comptes sont meilleurs que prévus.

Monsieur Cyril **CHEZEAUX** nous donne en complément 2 informations concernant les travaux entrepris à la Riette, le Rayon et le Merley :

Le Rayon, le Merley : les travaux effectués sur la route qui revient sur le bas du village a été l'objet d'un préavis no 31 avec un crédit total accordé de CHF 300'000.- à amortir sur 30 ans. Dans la pratique, les coûts sont largement respectés, on a simplement décidé pour des raisons techniques comptables et de récupération de certaines aides thématiques de ventiler les coûts un peu différemment.

En 2011, on a fait une série de travaux qui se sont poursuivis sur 2012 et terminés par le revêtement routier final. Le total général des dépenses est de CHF 299'246.- mais il y a CHF 20'679.- qui était compris dans le préavis de subvention de l'ECA pour l'extension du réseau d'eau. On a imputé au compte d'exploitation 2011, CHF 61'563.50, c'est la part du revêtement routier de base qui a été faite par l'entreprise Grégorio. Elle a passé dans les comptes 2011 que l'on a approuvés il y a une année. Nous avons récupéré là-dessus 65% des dépenses thématiques. Nous avons imputés en 2012, un revêtement final, la part des honoraires bureaux techniques concernant la réfection de la route. Nous avons ventilé les travaux selon ce qu'il concerne, soit le réseau d'eau, soit le réseau d'égouts, soit l'éclairage public. En compte exploitation 2011, nous avons passé CHF 61'563.50, en compte exploitation 2012, CHF 39'260.- et le reste soit CHF 177'744.35 est amorti sur une durée en principe de 30 ans dans la pratique. Si les comptes le permettent on essaye d'aller un tout petit peu plus haut.

Travaux du Chemin de la Riette : ils ont été portés au budget 2012, ils sont compris dans la comptabilité 2012. Quand ils ont été portés au budget, nous n'avions pas de devis ni d'appel d'offre. Le budget a été porté sur la base des estimations du bureau d'ingénieur qui nous a préparé l'avant-projet. Le montant total des travaux s'élève à CHF 84'030.-, l'addition des produit budget s'élève à CHF 82'000.-, globalement nous sommes dans les chiffres, avec un dépassement de 2,5 %. Le montant total des routes est de CHF 56'557.35, nous avions prévu au budget CHF 51'000.-. Pour l'éclairage public nous avions prévu CHF 10'000.- nous sommes à CHF 14'101.65. Il y a eu en cours de route un candélabre de plus. Pour les égouts, CHF 9'500.- étaient prévus, ça s'est avéré plus simple que prévu, ils nous ont coûté CHF 3'789.- et pour le service des eaux, donc la nouvelle



conduite qui a été posée, qui va jusqu'à la propriété de Madame Marianne **GRANDJEAN** nous a coûté CHF 9581.70 et nous avons prévu CHF 11'500.-.

a) Rapport de la commission de gestion

Madame Ana **WILLIS** nous lit le rapport de la Commission de Gestion. Elle déclare que la Commission de Gestion chargée de contrôler les comptes 2012, déclare qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue. Elle a procédé par sondage à la vérification des écritures aussi bien des revenus que des charges dans les comptes en les comparant avec les pièces justificatives.

Quelques observations présentées par la Commission de Gestion : le 29 avril 2013, les membres de la Commission de Gestion ont rencontré le boursier communal et le syndic afin de prendre connaissance des comptes et recevoir les explications relatives aux principaux comptes charges et produits et du bilan 2013. La Commission de Gestion a rencontré quelques difficultés dans sa tâche de contrôle et en a fait part au boursier et à la municipalité par un rapport adéquat contenant quelques remarques techniques. Il est à relever que le boursier a répondu précisément à toutes nos questions, à lever nos doutes sur quelques positions dont nous n'avions pas trouvé la contre partie ou la présence dans les pièces comptables. Les membres de la Commission estiment par conséquent que les éléments probants retenus constituent une preuve suffisante et adéquate pour former leur opinion de vérificateurs. Une fois encore les comptes 2012 se terminent par un résultat satisfaisant, par conséquent la Commission de Gestion recommande au Conseil Général de Juriens, d'accepter les comptes et d'en donner décharge à la municipalité et à la Commission de Gestion.

b) Décision du conseil

Le préavis 2011-2016-08 est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire.

4. Elections réglementaires

a) Présidente

Madame Michèle **CHAROTTON** est candidate à une réélection

Nombres de bulletins délivrés : 33
Nombres de bulletins rentrés : 33
Nombres de bulletins blancs : 0
Nombres de bulletins nuls : 2

Madame Michèle **CHAROTTON** est élue avec 31 voix

b) Vice-président :

Monsieur Steve **CHRISTEN** est candidat à une réélection

Monsieur Steve **CHRISTEN** est élu à mains levées avec 34 voix.



c) Scrutateurs

Ces fonctions seront remplies par Messieurs Jacques **BEHRA** et Axel **GOLAY**

d) Scrutateurs suppléants

Ces fonctions seront remplies par Madame et Monsieur Marlène **KOCHER** et Bernard **JOLLIET**

Madame Michèle **CHAROTTON** nous lit la lettre de démission de Monsieur Nicolas **GAVILLET**.

e) Commission de Gestion

2 membres doivent être élus suite à l'élection de Madame Rosemay **CHRISTEN** en tant que Municipale et au déménagement de Monsieur Nicolas **GAVILLET**.

Messieurs René **LAUCKNER** et Jacques **CLAVEL** se présentent pour ce poste. Monsieur Michel **BAUD** propose Madame Marlène **KOCHER**. L'élection est faite à bulletins secret.

Nombres de bulletins délivrés : 34

Nombres de bulletins rentrés : 34

Nombres de bulletins nuls : 3

Monsieur René **LAUCKNER** obtient 29 voix

Monsieur Jacques **CLAVEL** obtient 20 voix

Madame Marlène **KOCHER** obtient 10 voix.

Messieurs René **LAUCKNER** et Jacques **CLAVEL** sont élus comme membres de la Commission de Gestion

5. Divers et propositions individuelles

Monsieur Mukhtar **HUSSAIN-KHAN** réitère la demande d'installer un lampadaire solaire à l'arrêt de bus du Cosson vu que les comptes se soldent avec un bénéfice.

Madame Pierrette **BAUD** prend la parole. Lors de l'enterrement de Madame Aline **FAVRE**, elle a remarqué que la potière avait une certaine notoriété et pense qu'il serait bien de lui rendre hommage peut-être en exposant l'une de ses œuvres.

Monsieur José **PARADELA** répond que la Municipalité y avait pensé.

L'Assemblée est levée à 21 heures

La Présidente :

La secrétaire